DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 12-07-2019

N° DE DEPOT : 063343

N° GESTION : 1991B07413

N° SIREN : 382028199

DENOMINATION : LIBERATION

ADRESSE : 2 rue du Général Alain de Boissieu 75015 Paris

MILLESIME : 2018

LIBERATION

Société à Responsabilité Limitée

2, rue du Général Alain Boissieu

75015 Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

LIBERATION

Société à Responsabilité Limitée

2, rue du Général Alain Boissieu

75015 Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société LIBERATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LIBERATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le fonds de commerce est évalué à sa valeur historique et déprécié sur la base de sa valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « II.3. Fonds commercial » de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations visées ci-dessus et à revoir les calculs effectués par la société. Par ailleurs, nous nous sommes assurés que cette note fournissait une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Deloitte.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

Deloitte.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris – La Défense, le 20 mai 2019

Le Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Xavier LEFEVRE

Bilan Actif

sarl LIBERATION

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 14/03/19
Tenue de compte

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	155 537		155 537	155 537
Fonds commercial	26 526 129	13 030 000	13 496 129	13 496 129
Autres immobilisations incorporelles	2 889 472	2 868 453	21 018	79 693
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	29 571 138	15 898 453	13 672 685	13 731 359
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	12 196	11 331	865	12 196
Constructions	109 763	101 988	7 775	9 239
Installations techniques, matériel et outillage industriel	510 975	477 493	33 482	76 442
Autres immobilisations corporelles	160 626	116 402	44 226	62 242
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	793 562	707 214	66 346	160 119
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	848 224	846 224		
Créances rattachées à des participations	310 172	310 172		
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 726		9 726	153 056
TOTAL immobilisations financières :	1 168 121	1 156 385	9 726	163 056
ACTIF IMMOBILISÉ	31 532 822	17 764 063	13 768 759	14 064 536

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	15 381		15 381	47 835
Créances clients et comptes rattachés	6 594 709	5 515	6 589 194	6 546 790
Autres créances	14 400 724		14 400 724	9 363 912
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	21 010 614	5 515	21 005 299	15 976 537
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	205 051		205 051	269 297
Charges constatées d'avance	935 535		935 535	953 405
TOTAL disponibilités et divers :	1 140 586		1 140 586	1 222 702
ACTIF CIRCULANT	22 151 400	5 515	22 145 885	17 201 239

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	53 684 222	17 769 578	35 914 644	31 265 775

Bilan Passif

sarl LIBERATION

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 14/03/19
Tenue de compte

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	15 560 250	15 560 250	15 560 250
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			21 103	21 103
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées			2 062	2 062
Autres réserves				
Report à nouveau			(36 239 561)	(32 921 863)
Résultat de l'exercice			(8 897 745)	(3 317 697)
	TOTAL situation nette :		(29 553 891)	(20 656 146)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
	CAPITAUX PROPRES		(29 553 891)	(20 656 146)
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques			617 135	1 182 028
Provisions pour charges				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		617 135	1 182 028
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			788 682	381 147
Emprunts et dettes financières divers			37 228 417	26 258 172
	TOTAL dettes financières :		38 017 099	26 639 319
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			562	416 213
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			9 730 785	5 551 214
Dettes fiscales et sociales			4 649 499	4 841 479
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			24 618	12 935
Autres dettes			9 139 988	9 814 005
	TOTAL dettes diverses :		23 544 890	20 419 633
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			3 288 830	3 264 728
	DETTES		64 851 400	50 739 893
Ecarts de conversion passif				
	TOTAL GÉNÉRAL		35 914 644	31 265 775

Compte de Résultat (Première Partie)

sarl LIBERATION

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 14/03/19
Tenue de compte

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	21 476 314	793 134	22 269 448	26 966 988
Production vendue de services	12 124 223	216 249	12 340 473	9 057 176
Chiffres d'affaires nets	**33 600 538**	**1 009 384**	**34 609 921**	**36 024 163**

Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	4 471 499	4 738 019
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	677 125	2 679 270
Autres produits	1 384 346	1 507 415
PRODUITS D'EXPLOITATION	**41 142 890**	**44 948 868**

CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises [et droits de douane]	157	119
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 168 041	1 333 809
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]		
Autres achats et charges externes	31 384 476	29 980 114
TOTAL charges externes :	**32 552 673**	**31 314 042**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	511 441	563 157
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	11 417 881	11 300 533
Charges sociales	4 027 691	4 012 862
TOTAL charges de personnel :	**15 445 572**	**15 313 394**
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	229 860	616 417
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	2 509	71 347
Dotations aux provisions pour risques et charges	98 500	437 001
TOTAL dotations d'exploitation :	**330 869**	**1 124 764**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	972 527	1 178 153
CHARGES D'EXPLOITATION	**49 813 083**	**49 493 510**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(9 670 192)**	**(4 544 643)**

Compte de Résultat (Seconde Partie)

sarl LIBERATION

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 14/03/19
Tenue de compte

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(8 870 182)**	**(4 544 643)**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		51 799
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 084	2 098
Reprises sur provisions et transferts de charges		394 084
Différences positives de change	3 118	985
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	10 202	448 947
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	304 400	355 356
Intérêts et charges assimilées	73	23 126
Différences négatives de change	6 985	3 427
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	311 458	381 810
RÉSULTAT FINANCIER	**(301 257)**	**67 037**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(8 971 449)**	**(4 477 805)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 629 038
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4	44 314
Reprises sur provisions et transferts de charges	54 840	92 874
	54 844	1 766 228
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 537	556 572
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3	49 746
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	2 540	606 318
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**52 104**	**1 159 908**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(21 600)	
TOTAL DES PRODUITS	**41 207 738**	**47 164 041**
TOTAL DES CHARGES	**50 105 481**	**50 481 738**
BÉNÉFICE OU PERTE	(8 897 745)	(3 317 697)

S.A.R.L. LIBERATION

Siret : 382 028 199 00034
APE : 5813Z
Siège social : 2, rue du Général Alain de Boissieu
75015PARIS

ANNEXE COMPTABLE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

CHAPITRE I – EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

I.1. ACTIVITE 2018

Baisse des ventes kiosque par rapport à 2017. Pour rappel l'année 2017 a connu une forte actualité avec les élections présidentielle Française et Américaine.

Lancement de plusieurs axes de recrutements d'abonnés numériques dont de nouvelles applications incluses dans l'abonnement.

Paul Quinio a été nommé Directeur Délégué de la Rédaction le 12/02/2018.

Contrôle DGCCRF en cours portant sur le respect des délais de paiement fournisseurs sur l'exercice 2017. Aucune conclusion connue à date.

I.2. ACTIONNARIAT

Au 31/12/2018, la SARL Libération est désormais détenue à 99,99% par la société SFR PRESSE et 0,01% par la société S.A. INVESTISSEMENTS PRESSE (SAIP).

En 2018, une succession de TUP a eu lieu sur les sociétés qui détenaient la SARL Libération. Par cascade, SFR PRESSE à absorbé PRESSE MEDIA PARTICIPATIONS.

I.3. GOUVERNANCE

Les mandats de Monsieur Laurent MOUCHARD dit JOFFRIN, nommé le 14 novembre 2014, et Monsieur Clément DELPIROU qui a été nommé co-gérant le 02/01/2018 avec effet au 01/01/2018, sont à l'heure actuelle en cours.

I.4. CESSION DE PARTICIPATION

Néant

CHAPITRE II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

II.1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L.123-12 à L.123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos à partir du 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Règlementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux régles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les Informations significatives. L'ensemble des chiffres dans les tableaux sont exprimés en euros, sauf mention contraire et exception faite de la ventilation de l'effectif.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les comptes annuels ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation qui est justifié par le soutien financier de la société mére Altice France. En effet, ce soutien a été confirmé pour l'exercice 2019 par une lette où Altice France confirme s'engager directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle :
- A ne pas exiger le remboursement des avances de trésorerie en compte courant d'actionnaire consenties à la Filiale,
- A faire toutes diligences et à veiller à ce que la gestion et la situation financiére de la Filiale lui permette de faire face à ses engagements
- A financer d'éventuels plans de restructuration que la Filiales ne pourrait financer elle-même Cet accord est valide jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2019.
Utilisation d'estimations :
L'établissement des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothéses et d'estimations qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou/et compte de résultat, ainsi que sur les notes fournies dans l'annexe des comptes annuels.

Compte tenu du contexte économique et financier à fin décembre 2018, ces estimations peuvent devoir être révisées si les bases d'informations sur lesquelles elles ont été établies évoluent. Elles peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Les principales estimations concernent les hypothéses retenues pour :
- l'évaluation et la dépréciation des actifs incorporels et corporels ;
- l'évaluation des provisions ;
- l'évaluation de la valorisation des titres de participation.
- l'évaluation des fonds de commerce

II.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

II.2.A. Méthode d'évaluation :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit ou par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

II.2.B. Durées et modes d'amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivants le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation :

- Les logiciels sont amortis linéairement sur 1 an (prorata-temporis) à l'exception de certains investissements importants qui sont amortis sur 3 à 5 ans.
- Le matériel professionnel est amorti linéairement depuis le 01/01/05 sur 3 à 5 ans.
- Les agencements, installations et aménagements sont amortis linéairement sur 6 ans.
- Le matériel de transport est amorti linéairement sur 4 ans.
- Le matériel informatique est amorti linéairement sur 3 à 5 ans.
- Le mobilier est amorti linéairement sur 6 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.
Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.
La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

II.3. FONDS COMMERCIAL

Dans le cadre de l'application du réglement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

II.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.
Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.
La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

II.5. STOCKS ET EN-COURS

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks, composés de papiers, sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités, indiquées ci-dessus, et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais professionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

II.6. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée sur les créances par voie de provision, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

Dans le cadre de certains partenariats commerciaux, la société Altice Média Publicité fonctionne par échanges de marchandises. Un échange se décompose en une opération de vente suivie d'un achat impliquant une obligation réciproque de réaliser les deux opérations. Lorsque l'entreprise n'a pas rempli son obligation alors que le coéchangiste a rempli la sienne, un produit constaté d'avance est comptabilisé par l'entreprise. Lorsque l'entreprise a rempli son obligation alors que le coéchangiste n'a pas rempli la sienne, une charge constatée d'avance est comptabilisée.

II.7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

- Provisions pour litiges et affaires contentieuses
Les provisions relatives aux affaires contentieuses sont constituées en fonction de l'examen détaillé de chaque dossier et des procédures en cours, ainsi que de l'estimation des risques attachés fondée sur l'analyse des conclusions des affaires antérieures. Elles sont évaluées conformément à l'avis N° 00-01 du CNC et du comité de réglementation comptable.

- Autres provisions pour risques et charges
Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en compte la situation la plus probable à la date d'arrêté des comptes.

II.8. CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI (CICE)

Le CICE correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté dans les comptes annuels pour un montant de 259.479 EUR.
Le produit correspondant a été porté au crédit du sous-compte 467800 "INTEGRATION CICE N".
L'incidence est neutre sur le plan fiscal, car le produit est non imposable.

Par ailleurs, les modalités d'utilisation du crédit d'impôt telles qu'elles sont précisées dans l'article 244 quater C du CGI ont été appliquées. Le C.I.C.E. de l'exercice précédent a ainsi permis le financement de l'amélioration de la compétitivité à travers des efforts en matière d'investissements.

II.9. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

II.10. INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les engagements de LIBERATION SARL en matière de retraites et avantages similaires sont provisionnés sur la base d'une estimation actuarielle des droits acquis.

Les engagements de retraite inscrits dans les comptes sociaux font l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode dite « rétrospective », sur la base des salaires de fin de carrière et droits à la retraite acquis par les salariés au terme de leur carrière (méthode du prorata des droits acquis retenue à la clôture 2005). Le calcul des droits à la retraite acquis par les salariés est déterminé à partir des conventions ou accords en vigueur dans chaque société.

Cette évaluation, qui porte sur la totalité du personnel à contrat à durée indéterminée, prend en considération des hypothèses de mortalité (table INSEE TH TF 00-02 avec décalage d'âge) et un taux de rotation du personnel ainsi qu'une probabilité de départ à la retraite à 65 ans.

Pour déterminer la charge de l'année, les engagements ont fait l'objet d'une actualisation financière au taux de 1.60% (taux IBOXX AA10+), les salaires de référence retenus dans le calcul ont corrélativement été corrigés d'un coefficient de revalorisation de 2%.

Les Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) à la date de clôture de l'exercice ont été évalués à 2.017.826 EUR. Elles ne sont pas comptabilisées au passif de la société.

CHAPITRE III – CONSOLIDATION ET ASPECTS FISCAUX

III.1. ENTREPRISE CONSOLIDANTE

Les comptes de la Société sont consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés de la société Altice France SA et de la société Altice N.V.

Altice France SA : 16 rue du Général de Boissieu - 75015 Paris

Altice N.V. : Prins Bernherdplein 200 1097 JB Amsterdam The Netherland

Les états financiers consolidés de Altice France peuvent être consultés sur : http://www.sfr.com/finance.

Les états financiers consolidés d'Altice N.V. peuvent être consultés sur : http://altice.net/ir-group/financial-documentation.

III.2. INTEGRATION FISCALE.

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2017, la société LIBERATION SARL est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe ALTICE FRANCE, 16 rue du Général Alain de Boissieu 75015 PARIS 15.
Elle constate au titre de l'exercice l'impôt qu'elle aurait dû verser en l'absence de groupe d'intégration fiscale. La constatation de cet impôt fait naître le cas échéant, une créance de Groupe Altice France (nouvelle tête d'intégration fiscale) vers Libération SARL ou une dette de Libération SARL vers Groupe Altice France

III.3. ASPECTS FISCAUX

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiés du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en compte les dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Conformément aux règles fiscales, diverses charges ont été réintégrées pour un montant de 61.098 EUR tandis que 315.058 EUR ont été déduits.

Au total, le déficit fiscal de la S.A.R.L. Libération s'élève à 9.145.705 EUR pour l'exercice clos au 31/12/2018.

Au 31/12/2018, le déficit fiscal cumulé de la S.A.R.L. Libération s'élève à 27.444.911 EUR

CHAPITRE IV - DETAIL DES COMPTES DE BILAN

IV.1. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

IV.1.A. Immobilisations brutes

En EUR	IMMOBILISATIONS					
	Ouverture 01/01/18	Acquisition création, apport	Diminutions			Clôture 31/12/18
			Cession	Mise en service	Mise au rebut	
Immobilisations incorporelles	29 528 567	42 571	0	0	0	29 571 138
Fonds commercial	26 526 129					26 526 129
Incorporelles logiciels	3 002 438	42 571	0			3 045 009
Immobilisations corporelles	758 719	34 843	0	0	0	793 562
Terrain & Constructions	121 959					121 959
Matériel et outillage	476 132	34 843				510 975
Agencement, Aménag., Instal.	0		0	0		0
Mobilier	160 628		0	0		160 628
Immobilisations financières	1 007 053	306 150	145 081	0	0	1 168 122
Titres SNTC	495 124	0	0	0	0	495 124
Titres Libération Médias	0	0		0	0	0
Participation Presstalis	353 100	0	0	0		353 100
Compte courant Presstalis	0	300 000	0	0	0	300 000
Autres participations	0			0		0
Autre immo fin.	5 772	4 400	0	0	0	10 172
Dépôts et cautions	153 058	1 750	145 081	0		9 727
TOTAL IMMOBILISATIONS	31 294 339	383 564	145 081	0	0	31 532 822

IV.1.B. Amortissements et dépréciations d'actif

En EUR	AMORTISSEMENTS/PROVISIONS				VALEUR NETTE	
	Ouverture 01/01/18	Augmentation	Diminution	Clôture 31/12/18	Ouverture 01/01/18	Clôture 31/12/18
Immobilisations incorporelles	15 797 208	101 246	0	15 898 454	13 731 360	13 672 684
Fonds commercial	13 030 000			13 030 000	13 496 129	13 496 129
Incorporelles logiciels	2 767 208	101 246		2 868 454	235 230	176 555
Immobilisations corporelles	578 600	128 613	0	707 213	180 119	86 349
Terrain & Constructions	100 524	12 795		113 319	21 435	8 640
Matériel et outillage	399 690	77 803		477 493	76 442	33 482
Agencement, Aménag., Instal.	0			0	0	0
Mobilier	78 386	38 015		116 401	82 242	44 227
Immobilisations financières	853 996	304 400	0	1 158 396	153 059	9 727
Titres SNTC	495 124			495 124	0	0
Titres Libération Médias	0			0	0	0
Participation Presstalis	353 100			353 100	0	0
Compte courant Presstalis	0	300 000		300 000		0
Autres participations	0			0	0	0
Autre immo fin.	5 772	4 400		10 172	0	0
Dépôts et cautions	0			0	153 058	9 727
TOTAL IMMOBILISATIONS	17 229 804	534 259	0	17 764 063	14 064 538	13 768 759

Fonds de Commerce

La valeur brute du fonds de commerce de Libération (avant dépréciation) comptabilisée dans les livres de la société au 31/12/2018 s'élève à 26.526 KEUR. Depuis 2006, la société a décidé de déprécier le fonds de commerce dans ses livres (dépréciation de 13 030 KEUR) ramenant ainsi la valeur nette à 13.496 KEUR.

Un test d'impairement a été réalisé sur le fonds de commerce alloué à l'activité de Libération au 31 décembre 2018.
Ce test d'impairement n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation complémentaire sur l'exercice 2018.

➢ Immobilisations financières

Titres de participations

- Société SNTC, les titres détenus (495 KEUR) sont intégralement provisionnés.
- Société Presstalis, les titres détenus sur la société Presstalis (353 KEUR) sont intégralement provisionnés.

Dépôts et cautions

Les dépôts et cautions s'élèvent à 10 KEUR.

IV.2. VALORISATION DES STOCKS

La facturation du papier Quotidien est passée à la consommation, nous n'avons donc pas de stock.

IV.3. CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Libération est composé au 31 décembre 2018 de 1 037 350 parts de 15 EUR chacune, intégralement libérées.
Le capital social s'élève à 15 560 250 EUR détenu comme suit :

TITULAIRES	Adresse	Nb de parts	% total parts
S.A. INVESTISSEMENTS PRESSE (SAIP)	1 av. Bertie Albrecht - 75008 Paris	100	0,01%
SFR PRESSE	2 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris	1 037 250	99,99%
TOTAL		**1 037 350**	**100%**
Capital social de Libération		15 560 250,00	EUR
Valeur des parts		15	EUR

Les capitaux propres négatifs s'élèvent à 29.553.890,68 EUR au 31/12/2018 après intégration du résultat négatif de 2018 pour 8.897.744,82 EUR

Affectation de la perte de l'exercice 2017 au compte « report à nouveau », décision de l'assemblée générale du 29/06/2018.

Tableau de variation de capitaux propres :

EN EUR	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	15 560 250				15 560 250
Primes d'émissions					
Ecarts de réévaluation					
Réserve Légale	21 103				21 103
Réserves générales					
Réserves réglementées	2 062				2 062
Report à nouveau	(32 921 864)	(3 317 697)			(36 239 561)
Résultat de l'exercice	(3 317 697)	3 317 697	(8 897 745)		(8 897 745)
Dividendes					
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**(20 656 146)**	**0**	**(8 897 745)**	**0**	**(29 553 891)**

La variation des capitaux propres, en comparaison au 31/12/2017, s'élève à – 8.897.744,82 EUR. Elle s'explique par la perte 2018.

IV.4. PROVISIONS

En EUR	Ouverture 01/01/2018	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non Utilisées	Clôture 31/12/18
Filiales et participations - Titres	13 878 224	0	0	0	13 878 224
SNTC	495 124				495 124
Presstalis	353 100				353 100
Fonds de commerce	13 030 000				13 030 000
Autres immobilisations fin.	5 772	304 400	0	0	310 172
SNTC	5 772	4 400			10 172
Créances Presstalis	0	300 000			300 000
Risques d'exploitation	66 877	2 509	0	63 871	5 515
Provision dépréciation stock	0				0
Provisions clients	66 877	2 509		63 871	5 515
Autres risques	1 182 029	103 000	452 270	215 624	617 135
Mesures et litiges sociaux	348 753		139 189	86 564	123 000
Procès et litige	778 636	103 000	313 081	74 420	494 135
Autres risques	54 640			54 640	(0)
PROVISIONS	**15 132 900**	**409 909**	**452 270**	**279 495**	**14 811 045**

Une dotation a été comptabilisée pour 300.000 € correspondant à un risque de non-remboursement d'un réglement de trésorerie dans le cadre d'un plan de soutien à Presstalis.

Informations sur le mode et la méthode de calcul des provisions :

Provisions pour litiges et affaires contentieuses :
Les provisions relatives aux affaires contentieuses sont constituées en fonction de l'examen détaillé de chaque dossier et des procédures en cours, ainsi que de l'estimation des risques attachés fondée sur l'analyse des conclusions des affaires antérieures. Elles sont évaluées conformément à l'avis N° 00-01 du CNC et du comité de réglementation comptable.

Autres provisions pour risques et charges :
Des provisions pour risques et charges sont constituées, lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société devra supporter pour éteindre son obligation. La société a recours à des experts indépendants pour l'estimation du montant. Les principales provisions pour risques et charges que la société est amenée à comptabiliser incluent ;
- Les coûts estimés au titre de litiges, contentieux et actions en réclamation de la part de tiers, d'administrations ou d'anciens salariés,
- les coûts estimés de restructurations.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dés lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution avant la date d'arrêté.

Elles sont évaluées, au cas par cas, en fonction des incidences financières probables.

CHAPITRE V – DETAIL DES COMPTES DE RESULTAT

V.1. COMPTE DE RESULTAT

Le résultat net de Libération au 31/12/2018 s'inscrit à -8.897 KEUR contre -3.318 KEUR en 2017.

En KEUR	2018	2017
Chiffre d'affaires	34 610	36 024
Subvention d'exploitation	4 471	4 738
Reprises sur amortissements et provisio	677	2 679
Autres produits	1 384	1 508
Achats de marchandises	(1 168)	(1 334)
Frais de production et commissions	(31 384)	(29 981)
Impôts et taxes	(511)	(563)
Frais de personnel	(15 445)	(15 314)
Dotations aux amortissements et provisi	(232)	(616)
Provisions pour risques	(99)	(508)
Autres charges	(973)	(1 178)
Résultat d'exploitation	(8 670)	(4 545)
Résultat financier	(301)	67
Résultat exceptionnel	52	1 160
Impôts différés et IS	22	0
RESULTAT NET COMPTABLE	(8 897)	(3 318)

V.2. ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le détail du chiffre d'affaires brut (avant commissions de distribution et de régie publicitaire) 2018 par activité se présente comme suit :

En KEUR	2018	2017
Ventes au numéro Quotidien	22 005	26 856
Ventes au numéro Suppléments	265	111
Publicité	3 711	4 560
Editions électroniques /vente de contenu	4 271	3 549
Forums et partenariats	253	265
Echanges	3 004	186
Autres ventes	1 101	497
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT H.T.	34 610	36 024

Le CA est en baisse par rapport à 2017, principalement due aux ventes kiosque qui ont baissées de 24 %, pour rappel les ventes ont été maintenues en 2017 grâce à une bonne performance liée aux élections.
Le CA publicitaire a connu un recul sur le print de 15 % et -28% sur le web, il poursuit sa décroissance dans un marché toujours très tendu.
Le détail du chiffre d'affaires brut (avant commissions de distribution et de régie publicitaire) 2018 par zone géographique se présente comme suit :

En KEUR	2018	2017
Chiffre d'affaires - France	33 601	34 847
Chiffre d'affaires - Export	1 009	1 177
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	34 610	36 024

V.3. SUBVENTIONS

Au total, le montant des subventions d'exploitation (QFRP, Portage) s'élève à 4.471 KEUR en 2018 contre 4.738 KEUR en 2017.

V.4. CHARGES DE PERSONNEL

Libération compte 198 salariés au 31/12/2018 avec un effectif ETP moyen de 192 salariés répartis comme suit :

En ETP	31/12/18	31/12/17
Cadres	18	22
Journalistes	172	157
Employés	2	4
EFFECTIF TOTAL	192	183

Au total, les charges de personnel de Libération 2018 s'élèvent à 15.445 KEUR contre 15.314 KEUR en 2017.

En KEUR	2018	2017
Salaires	11 418	11 301
Charges sociales	4 027	4 013
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	15 445	15 314

V.5. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'inscrit à -301 KEUR au 31/12/2018 contre 67 KEUR en 2017. Sur 2018 une provision sur une avance à Presstalis génère une charge de 300 KEUR.

En KEUR	2018	2017	*Variation 17/18*
Produits financiers	10	449	*-98%*
Participations financières		52	*-100%*
Reprise sur provisions		394	*-100%*
Autres produits financiers	10	3	*233%*
Charges financières	311	382	*-19%*
Intérêts et charges assimilées		23	*-100%*
Pertes de change	7	4	*75%*
Dotation aux provisions	304	355	*-14%*
Total Résultat Financier	(301)	67	*-549%*

V.6. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à 52 KEUR au 31/12/2018 contre 1.160 KEUR en 2017.

En KEUR	2018	2017	*Variation 17/18*
Produits exceptionnels	55	1 766	-97%
Reprise provision Remise en l'état rue Béranger		93	-100%
Reprise de provisions	55		100%
Intérêts CCSF - régularisation compte		1629	-100%
Autres produits exceptionnels		44	-100%
Charges exceptionnelles	3	606	-100%
Amendes et contraventions	3	2	50%
Pénalités de retard		542	-100%
Charges exceptionnelles liées PSE 2014		12	-100%
VNC sur immobilisation mise au rebut		50	-100%
Total Résultat Exceptionnel	52	1 160	-96%

Une remise de la dette URSSAF a été constatée en fin d'échéancier de la CCSF sur 2017, celle-ci constitue la majeure partie de la variation entre 2017 et 2018.

CHAPITRE VI – AUTRES INFORMATIONS

VI.1. ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Les créances de Libération s'établissent comme suit au 31/12/2018 :

EN EUR	montant brut au 31/12/2018	éch à - 1 an	éch à + 1 an
Créances de l'actif immobilisé :	319 898	0	319 898
Prêt SNTC	10 172		10 172
Avance Prestalis	300 000		300 000
Dépôts et garanties	9 726		9 726
Créances de l'actif circulant :	21 816 399	21 022 027	794 372
Avance et acompte			
Cr clients et cptes rattachés	6 594 709	6 586 979	7 730
Cr fiscales et sociales	1 803 420	1 803 420	
Groupe et associés	200	0	200
Fournisseurs Débiteurs	15 381	15 381	
Débiteurs divers	12 467 154	11 680 712	786 442
Charges constatées d'avance	935 535	935 535	
TOTAL DES CREANCES	22 136 295	21 022 026	1 114 270

Débiteurs Divers
Les débiteurs divers sont constitués en majeure partie des échanges valeurs pour un montant de 10.845 KEUR.

Les dettes de Libération s'établissent comme suit au 31/12/2018 :

EN EUR	montant brut au 31/12/2018	éch à - 1 an	éch à de 1 an à 5 ans	éch à + 5 ans
Découverts bancaires	683 453	683 453		
Prêt groupe				
Dettes fournisseurs et comptes ratt.	9 730 785	9 730 785		
Dettes fournisseurs passif de sauvegarde				
Dettes fiscales et sociales	4 649 499	4 649 499		
Dettes fiscales et sociales passif de sauvegarde				
Dettes sur immobilisations	24 618	24 618		
Groupe et associés	37 228 017			37 228 017
Avance et acompte clients	105 228		105 228	
Clients créditeurs	582	582		
Créditeur Divers	9 139 406	9 139 406		
Divers	400		400	
Produits constatés d'avance	3 288 830	3 288 830		
TOTAL DES DETTES	64 850 818	27 517 172	105 628	37 228 017

Créditeurs Divers
Les créditeurs divers sont constitués en majeure partie des échanges valeurs pour un montant de 9.113 KEUR.

La décomposition des dettes fournisseurs par date d'échéance se matérialise de la manière suivante :

EN EUR	Montant 31/12/2018	Montant 31/12/2017
Dettes échues	1 770 763	434 771
Dettes à échéance 30 jours	2 399 432	1 729 036
Dettes à échéance 90 jours	*2 239 191*	*17 403*
Dettes à échéance de plus de 90 jours	-	-
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	**6 409 386**	**2 181 210**

VI.2. INFORMATIONS SUR LES PRODUITS A RECEVOIR ET LES CHARGES A PAYER

Produits à recevoir

EN EUR	Montant
Créances clients et comptes rattachés	3 641 896
Organismes sociaux	171 183
TOTAL	**3 813 079**

Charges à payer

EN EUR	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 248 285
Dettes fiscales et sociales	2 155 424
Disponibilités, charges à payer	0
TOTAL	**5 403 709**

VI.3. INFORMATIONS SUR LES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCES

Charges constatées d'avance

EN EUR	Montant
Charges constatées d'avance	935 535
TOTAL	**935 535**

Ces charges constatées d'avance relèvent de l'exploitation et correspondent notamment à des prestations liées aux abonnements annuels et à des contrats de maintenance informatique et aux échanges valeurs.

Produits constatés d'avance

EN EUR	Montant
Produits constatés d'avance	3 288 830
TOTAL	**3 288 830**

Ces produits relèvent de l'exploitation et correspondent principalement à des abonnements à servir sur 2019 (1.050 KEUR) et aux échanges valeurs (2.238 KEUR).

VI.4. INFORMATION CONCERNANT LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Aucun engagement n'est donné par Libération à ses filiales sur l'exercice.

Les principaux engagements reçus par Libération sont :
- Lettre de soutien de la société ALTICE FRANCE

VI.5. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

VI.6. INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

En EUR	Entreprises liées	Participations
Participations		848 224
Créances rattachées à des participations		310 172
Autres créances - Compte-courant	37 228 017	
Solde au 31/12	**37 228 017**	**1 158 395**

VI.7. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2018

En EUR	SIREN	Capital	Réserves et report à nouveau	% capital détenu	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Compte courant	Prêts, avances et cautions	C.A. 2018	Résultat 31/12/18
Filiales SNTC	329 572 382	7 650	- 13 367	99%	495 124	-	-	10 172	-	- 3 773
Participations Presstalis		NC	NC		354 900	-			NC	NC

Au 31/12/2018 la S.A.R.L Libération contrôle une société : Société Nouvelle de Télévision et Communication (99%)

Société Nouvelle de Télévision et Communication (SNTC)

La SNTC n'a plus d'activité propre depuis 1988. Elle suit comptablement les suites des productions de films entièrement amorties à fin 1992. Les titres SNTC (495.123,92 EUR) sont dépréciés à 100% ainsi que le compte courant entre Libération et SNTC (10 KEUR).

La société n'a connu aucune activité durant l'exercice 2018 à l'exception d'honoraires pour 3.773 EUR. Ainsi, en l'absence de résultat exceptionnel et d'impôt sur les bénéfices, le résultat net de l'exercice s'établit à – 3.773 EUR.

VI.8. MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisé au titre de 2018 s'élève à 60 000 €.

CHAPITRE VII – EVENEMENTS POST-CLOTURE ET PERSPECTIVES

VII.1. ACTIVITE 2019

Libération a fait le choix de poursuivre ses investissements dans le développement de son offre numérique.

Ce développement doit permettre d'apporter une solution pérenne à la distribution du journal ainsi que permettre le développement de nouvelles offres éditoriales.

La gérance

LIBERATION
Société à responsabilité limitée au capital de 15.560.250 euros
Siège social : 2, rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris
382 028 199 RCS Paris

la « **Société** »

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 4 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le quatre juin,
A quatorze heures

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social de la Société sur convocation faite par la Gérance.

Sont présents ou représentés :

- La société SFR PRESSE, représentée par Monsieur Clément DELPIROU, dûment habilité, à concurrence de	1.037.250 parts
- La société INVESTISSEMENTS PRESSE, représentée par Monsieur Christophe THEVENOT, administrateur provisoire, à concurrence de	100 parts
Total	**1.037.350 parts**

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Clément DELPIROU, Gérant non-associé de la Société.

La société Deloitte & Associés, Commissaire aux comptes titulaire, représentée par Monsieur Xavier LEFEVRE, est absente et excusée.

Monsieur Willy LE DEVIN, Secrétaire du Comité d'Entreprise de la Société, est absent et excusé.

La société INVESTISSEMENTS PRESSE, associée, est absente et excusée.

Le Gérant constate que la société SFR Presse associée est présente et qu'elle réunit 1.037.250 parts sur les 1.037.350 que comprend le capital social.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents légaux de rigueur.

Et après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 arrêtés par la Gérance ;
- Le rapport de gestion de la Gérance sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Les statuts de la Société.

Déclare être appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus aux Gérants ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Conventions règlementées visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Approbation des frais et charges non déductibles fiscalement ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Gérant donne lecture des rapports puis déclare la discussion ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion de la Gérance et du rapport du Commissaire aux comptes, **approuve** les comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2018 (bilan, compte de résultat et annexes), tels qu'ils lui sont présentés, se soldant par une perte de (8.897.745) euros.

En conséquence, elle donne aux Gérants quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale **décide** d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de (8.897.745) euros en totalité au poste « *report à nouveau* », qui s'élève ainsi après affectation à (45.137.306) euros.

L'Assemblée Générale **constate** que la réserve légale est dotée à hauteur de 21.103 euros.

L'Assemblée Générale **rappelle** qu'il a été décidé le 29 juin 2018 de ne pas dissoudre la Société malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale **rappelle** également que la Société bénéficie d'une lettre de soutien financier de la société Altice France. Ce soutien a été confirmé pour l'exercice de 2019.

L'Assemblée Générale **constate** que les capitaux propres de la Société demeurent inférieurs à la moitié du capital social et s'élèvent à un montant de (29.553.891) euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rapporté qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices clos de la Société.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes, **constate** que la convention suivante, au sens de l'article L. 223-19 du Code de commerce, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- **Convention de régie entre la Société et Libération Médias (société fille) :**

Nature et objet : un avenant à la convention de régie prenant effet au 1er janvier 2017 détermine le taux de régie concédé par la Société à Libération Médias.

Ce taux varie en fonction des secteurs d'activité :

- Publicité commerciale « papier » 30%
- Petites annonces (en sous régie) 40%
- Publicité commerciale « web » 27%

Conditions financières : les montants facturés par Libération Medias au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 se sont élevées à 3 710 955,38 euros HT.

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes, **constate** que la convention suivante, au sens de l'article L. 223-19 du Code de commerce, a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

- **Convention de management fees entre la Société et SFR Presse**

Nature et objet : Une convention de prestations de services centraux a été signée en date du 28 avril 2018. Cette convention prend effet rétroactivement à compter du 10 novembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2017. Elle est ensuite reconductible tacitement d'année en année et résiliable au 31 décembre de chaque année, sur l'initiative de l'une des deux parties sous réserve de respecter un préavis de trois mois.

Au titre de cette convention, SFR Presse fournit des prestations dans les domaines suivants :

- Administratif, financier et juridique
- Conseil, assistance et développement stratégique,
- Restructuration du Groupe

Objet : Cette convention permet ainsi à la société Libération d'optimiser la qualité du service proposé à ses clients et de réduire ses coûts de fonctionnement.

Conditions financières : les montants facturés au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 se sont élevés à 1 885 043,53 euros HT.

Personne concernée :
Damien BERNET

- Directeur Général de SFR Presse

Clément DELPIROU

- Gérant de Libération

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale **prend acte**, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, que la Société a engagé les dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 39 dudit Code, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, suivantes :

- 67.098 euros correspondant à des dépenses non déductibles ;
- 315.058 euros correspondant à des provisions et charges non déductibles.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légalement requises, notamment de publicité et de dépôt.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.

* *
*

[*Signatures sur page suivante*]

Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérance.

Clément DELPIROU
Co-gérant

Laurent MOUCHARD
Co-gérant